

Séance du 17 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Randan, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COUTURAT, Maire.

Convocation du 11 avril 2025.

Ordre du jour :

- * Élection du secrétaire de séance
- * Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2025
- * Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2025
- * CITEO : avenant à la convention Déchets Abandonnés
- * Jeunes Sapeurs-Pompiers de Puy-Guillaume/Paslières : demande de subvention communale 2025
- * Communauté de Communes Plaine Limagne : arrêt PLUI
- * Informations du Maire sur les décisions prises
- * Comptes rendus des commissions de la Communauté de Communes Plaine Limagne et des commissions municipales
- * Questions diverses

Présents : Mme COUTURAT, Mme FARGEVIEILLE, M. VIALARD, Mme COMBETTE, M. MATHILLON, Mme MASSERET, M. GRELET, Mme MATHÉ, M. GAYET, M. BARRIER, M. FABRE,

Absents excusés : Mme CALIMÉ WATIEZ (Procuration à M. GRELET), Mme PEREZ (Procuration à Mme FARGEVIEILLE), Mme BERGER, M. REMONDIN, Mme CHANEBOUX (Procuration à M. GAYET),

Absents : M. MARCHE, M. GRINDEL,

Secrétaire de séance : M. VIALARD,

Adoption du procès-verbal de la séance du 20 mars 2025 : adopté à l'unanimité

Adoption du procès-verbal de la séance du 8 avril 2025 : adopté à l'unanimité

Séance du 17 avril 2025

1- DCM 22_2025 – CITEO – Avenant à la convention Déchets Abandonnés

Présents : 11

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Vu la délibération n°113_2023 du 15 décembre 2023 approuvant la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITÉO, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 ;

Madame le Maire informe l'assemblée que suite à l'arrêté du 23 décembre 2024 portant agrément à l'Eco-organisme CITÉO, jusqu'au 31 décembre 2029, il convient de signer un avenant à la convention signée le 7 février 2024. Celle-ci prendra effet au premier jour du semestre de la date de signature par toutes les Parties. Son terme est fixé au 31 décembre 2027.

Elle est tacitement reconduite pour une nouvelle période allant jusqu'au 31 décembre 2029 maximum, sauf dénonciation notifiée par lettre recommandée avec accusé réception par l'une des Parties à l'autre Partie avant le 1er octobre 2027.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant à la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITÉO,
- charge Madame le Maire de signer l'avenant, par voie dématérialisée valable jusqu'au 31 décembre 2027.

2- DCM 23_2025 – Jeunes Sapeurs-Pompiers de Puy-Guillaume/Paslières : demande de subvention communale 2025

Présents : 11

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Commentaires :

Délibération :

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention communale 2025 de l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Puy-Guillaume/Paslières.

Madame le Maire précise qu'un seul jeune est concerné par cette demande.

Elle précise qu'auparavant, le montant de la subvention était libre et que désormais celle-ci est plafonnée à 55 €/an et par Jeune Sapeur-Pompier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne un avis favorable à cette demande ;
- charge Madame le Maire d'en informer l'Adjudant MAZAL Nicolas, Responsable de formation.

Séance du 17 avril 2025

3- DCM 24_2025 – Communauté de Communes Plaine Limagne – Arrêt PLUI

Présents : 11 Votants : 11 Pour : / Contre : / Abstention : /

Commentaires : Néant

Délibération :

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L153-14 et L153-15 et R153-5,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 mars 2025 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Plaine Limagne ;

Vu le courrier de notification de la Communauté de Communes Plaine Limagne demandant l'avis des communes membres sur le dossier d'élaboration du PLUi-H arrêté, et le dossier d'élaboration du PLUi-H arrêté ;

Madame le Maire présente les principales pièces du PLUi-H.

Elle présente plus précisément les pièces réglementaires concernant directement la Commune, à savoir :

- le plan de zonage de la commune,
- les orientations d'aménagement et de programmation sectorielles prévues sur la commune,
- les orientations d'aménagement et de programmation thématiques,
- le règlement écrit,
- la liste des emplacements réservés concernant la commune.

L'étude de l'ensemble de ces pièces amène les remarques suivantes :

- M. GAYET demande si l'étude diagnostique, incluant le zonage d'assainissement de la Commune, actuellement en cours, sera prise en compte dans le PLUi-H même si celui-ci est finalisé.
- M. GRELET s'interroge sur le zonage de sa parcelle en centre bourg, située en zone N et non zone constructible
- M. FABRE demande des informations sur les zones AU.

Madame le Maire et Monsieur David GAYET ne prennent pas part au vote en raison d'un risque de prise illégale d'intérêt.

Monsieur Sébastien FABRE, Notaire à Randan, étant concerné professionnellement par ce dossier, ne prend pas part au vote.

Après être passé au vote :

- favorable : 6 voix ;
- favorable avec réserves : 4 voix ;
- abstention : 1 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- émet un avis favorable sur le projet de PLUi-H arrêté et plus particulièrement sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement qui la concerne directement.

Séance du 17 avril 2025

4- Informations du Maire sur les décisions prises

NÉANT

5- Comptes rendus des commissions de la Communauté de Communes Plaine Limagne et des commissions municipales

NÉANT

6- Questions diverses

- Relance courrier GEOVAL : un conseiller demande si GEOVAL a répondu au courrier envoyé en mars 2025, relatif aux diverses anomalies constatées sur les travaux réalisés pour l'aménagement du bourg.

- Visite Fab'Limagne : deux dates ont été proposées le 23 ou le 28 avril 2025 pour visiter ce service de Plaine Limagne.

- Madame le Maire informe l'assemblée :

* que Monsieur NENOT, de l'Office notarial de Randan, va réaliser une estimation du bâtiment de la Mairie actuelle, le 28 avril 2025.

* que les Services Techniques souhaitent aménager les abords du cimetière de Randan. Des devis vont être demandés à des sociétés d'espaces verts, qui sont plus aptes à choisir le type d'arbres à planter au vu des nouvelles conditions climatiques.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H50.

Table des délibérations :

DCM 22_2025	<i>CITEO – Avenant à la convention Déchets Abandonnés</i>
DCM 23_2025	<i>Jeunes Sapeurs-Pompiers de Puy-Guillaume/Paslières : demande de subvention communale 2025</i>
DCM 24_2025	<i>Communauté de Communes Plaine Limagne – Arrêt PLUI</i>

Séance du 17 avril 2025

Tableau des signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
COUTURAT Sandrine		FARGEVIEILLE Emmanuelle	
VIALARD Jean		COMBETTE Jeannine Gisèle	
MATHILLON Jean-Jacques		CALIMÉ WATIEZ Brigitte (Procuration à M. GRELET)	
MASSERET Nicole		GRELET Thierry	
PEREZ Nicole (Procuration à Mme FARGEVIEILLE)		MATHÉ Sylvie	
GAYET David		BARRIER Emmanuel	
FABRE Sébastien		CHANEBOUX Sandrine (Procuration à M. GAYET)	